

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 AOÛT 2020**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Tenue ce mercredi, le dix-neuf (19) août 2020 à 19h45.

Monsieur maire	Magella Roussel
Monsieur le conseiller suivant :	Yann-Érick Pelletier Jasmin Couturier
Madame la conseillère suivante :	Myriam St-Laurent
Sont absents:	Josée Martin Hugo Béland

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Tammy Caron, dg-sec-trés. est aussi présente.

**Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.**

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

**CONSIDÉRANT** le retour à la normale pour la présence des élus et les citoyens aux séances de conseil suite à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020;

**CONDIÉRANT QUE** les places sont limitées, la séance sera enregistrée et publiée sur le site internet de la municipalité.

**1. 2020-173 ACCEPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent, appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour.

**2. 2020-174 OUVERTURE D'APPEL D'OFFRES-14 AOÛT 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a été en appel d'offres pour l'ouverture des chemins d'hiver pour les années 2020-21 et 2021-2022;

**CONSIDÉRANT** avoir reçu qu'une seule soumission;

**CONSIDÉRANT QU'**à suite à l'analyse de la soumission, il y a un écart très important par rapport à ce que nous avons estimé;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage rejette la soumission reçu de l'entreprise Transports Martin Alain, suite à un important écart de prix avec les années précédentes.

**3. 2020-175 VOIRIE D'HIVER**

**CONSIDÉRANT QUE** le coût très élevé des soumissions pour l'entretien des chemins est en hausse constante;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut s'équiper en équipement d'hiver pour faire le déneigement par elle-même;

**EN CONSÉQUENCE;**

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage est partant pour s'acquérir de

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 AOÛT 2020**

l'équipement pour procéder au déneigement des chemins d'hiver et de prendre les informations nécessaires pour ce dossier.

4. **2020-176** **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier, déclare la clôture de l'assemblée à 19h49.

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire**

\_\_\_\_\_  
**Tammy Caron, d-g. sec.-trés. DMA**

**Approbation des résolutions**

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 19 août 2020, tenue à la salle du conseil du Centre Lepageois, 70, rue de la Rivière, à 19h45, en salle et enregistrement audio.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire**